



## DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL

### D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

Séance du 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

**PRESENTS :** MM BARDOU- MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO - MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM MAZARS

**EXCUSES :** MM RAMUSCELLO

**N° 2025/16**

**Objet : Adhésion au Groupement de coopération Sociale et médico-sociale :  
« Groupement des EHPAD publics territoriaux du Tarn »**

L'EHPAD la Grèze fait partie du « Groupement des EHPAD publics territoriaux du Tarn » depuis sa création en 2013.

Considérant que le GCSMS :

- Porte les valeurs du service public
- Porte des projets
- Assure la fonction employeur
- permet de négocier des marchés : fournitures – services – prestations – investissements ou de mutualiser des postes (comptable, RH, qualité).
- Favorise les contacts entre les institutions publiques et les membres du groupement nécessaires à leurs activités

Considérant une participation annuelle à l'adhésion du GCSMS,

Considérant que cette participation représente 1 voix à l'assemblée générale des membres,

Considérant le mode de gouvernance du groupement qui prévoit l'élection par l'AG : d'un administrateur élu pour 3 ans par ses pairs, d'un comité directeur composé de 6 directeurs d'EHPAD et de 3 élus renouvelable (instance renouvelée par tiers pendant 3 ans).

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration décide après avoir délibéré à l'unanimité :

- Article 1 - le principe d'adhésion au GCSMS :  
« Groupement des EHPAD publics territoriaux du Tarn »,
- Article 2 – autorise le Président ou son représentant à participer au conseil d'administration du GCSMS
- Autorise la direction de l'EHPAD à participer aux réunions prévues par le GCSMS

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme.*

*Rendu exécutoire le : 29/01/2025*

Le Président, Thierry BARDOU



La Secrétaire de séance, Martine ZUMERLE

